



CANDIDATURE BÉNÉVOLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'E.S.A.P.H.

Mot d'accueil :

Le nouvel administrateur doit être convaincu d'avoir quelque chose à apporter à l'association. Son rôle se doit être actif et responsable. Il participe, en effet, à une instance qui a en charge de représenter les personnes déficientes intellectuelles auprès des instances publiques, de gérer de l'argent public, d'apporter un mieux-vivre à des personnes en difficultés.

Ce rôle est vaste et demande du travail mais apporte aussi des satisfactions : connaissance des problèmes rencontrés par les personnes et de son environnement social, connaissance des relations avec les partenaires, les administrations et du fonctionnement territorial.

La fonction d'administrateur est bénévole, mais les frais correspondants à sa présence au Conseil d'Administration ou à toute autre mission confiée sont remboursés sur justificatifs. L'administrateur est également protégé sur le plan juridique.

L'administrateur est informé à l'avance de la réunion du Bureau, du Conseil d'Administration, ou de l'Assemblée générale pour participer aux décisions.

Nos instances :

Le conseil d'administration : il est composé au minimum entre 6 et 12 membres et son rôle consiste à définir les orientations stratégiques de l'association et à s'assurer de la mise en œuvre des décisions prises par l'assemblée générale. Il peut déléguer au Bureau la mise en œuvre opérationnelle de certaines décisions.

Le Bureau : il est composé des principaux membres du conseil d'administration, il est l'organe exécutif en charge d'appliquer les décisions de l'assemblée générale. Il peut déléguer à la Direction la mise en œuvre opérationnelle de certaines décisions.

Les commissions : certaines peuvent être ponctuelles comme un comité de pilotage, d'autres sont permanentes telle que la commission d'admission qui étudie les demandes et prend les décisions fondées sur le respect de son objet social, de son projet associatif et de son projet de service.

Nom / Prénom du candidat :

Date de naissance :

Coordonnées :

.....

Date et signature :

Siège social

3, allée Geneviève Pépin 54300 Lunéville ☐ Tél 03 83 74 11 30 ☐
contact@esaph.fr – <http://www.esaph.fr> - www.facebook.com/ESAPH54/
Agrément N° SAP/513270470 - L'association ESAPH est adhérente à la fédération Adédom

